CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2024

OPPOSABILITE

Les ventes réalisées par COTE NATURE S.A.S. (ci-après « la Société ») sont exclusivement soumises aux stipulations des présentes conditions générales de vente, nonobstant toute stipulation contraire énoncée dans les contrats, actes ou conventions liant la société à son Client ou des tiers. Les renseignements commerciaux ou informations portés sur les documents publicitaires, commerciaux ou tarifaires émis par la Société ainsi que les déclarations de ses salariés ou représentants n'ont qu'une valeur indicative, et ne sauraient faire foi contre les présentes conditions générales de vente.

DEVIS ET OFFRES DE PRIX

Sauf mention contraire portée sur le document les constituant, les devis et offres de prix émises par la Société sont valables pendant une période de trente (30) jours à compter de la date d'émission ou toute autre date indiquée dans le devis. Nonobstant toute stipulation contraire, leur validité ne saurait excéder cent vingt (120) jours. Les prix mentionnés sur chaque devis sont applicables pour ce devis uniquement et ne s'appliqueront dans aucun autre cas.

COMMANDE

Toute Commande passée par le Client doit être écrite et comporter un numéro de commande, le numéro de devis ou d'offre de la Société (le cas échéant), la description complète des produits, la référence des produits, la quantité, la date de livraison attendue, le point de livraison ainsi que toute autre information sollicitée par la Société. La commande peut être acceptée ou rejetée par la Société. Une commande ne peut être annulée, en tout ou en partie, sans accord exprès et écrit de la Société. Si la Société a accepté de modifier ou d'annuler une Commande, le Client indemnisera la Société de toute perte, dommage ou frais subis par celle-ci du fait de la modification ou de l'annulation de cette Commande et notamment le coût du retour des Produits au site désigné par la Société, le coût des Produits achetés à des tiers en relation avec les Produits, ainsi que tous les frais de main-d'œuvre liés à la distribution des Produits ce, incluant les sommes dues à tout fournisseur de la Société ainsi que toute perte d'exploitation.

LIVRAISON

La livraison est réputée intervenue quand les Biens sont mis à disposition du Client pour leur enlèvement par le Client ou pour son compte au point de livraison désigné par le Client (Livraison). Sauf en cas de responsabilité exclusive du transporteur, tout rechargement ou déchargement sera de la responsabilité du Client, sauf autrement indiqué par écrit par la Société. Ces stipulations s'appliquent également si la Société livre les Produits directement à un tiers selon les instructions du Client. Le Client doit inspecter la quantité et la qualité des produits à la Livraison. A peine d'irrecevabilité, toute réclamation portant sur les caractéristiques de la marchandise (avarie, manquants, erreurs de référence), et plus généralement, sur tout vice apparent, devra faire l'objet d'une mention écrite sur le bordereau de livraison du transporteur et être formulée par lettre recommandée (avec avis de réception) adressée au transporteur (dont les coordonnées figurent sur la lettre de voiture) sous soixante-douze (72) heures à compter de la Livraison, et notifiée par écrit à la Société sous huit (8) jours francs à compter de la livraison, conformément aux dispositions de l'article L.133-3 du Code de commerce. Passé ce délai, seules les réclamations relevant de la garantie légale ou des vices cachés seront examinées. En tout état de cause, seules les réserves et réclamations écrites, précises (quantités, références) et circonstanciées (avaries) seront recevables. Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif, les éventuels retards ne pouvant donner lieu à indemnisation, ni justifier une rupture de commande.

CONDITIONS DE TRANSPORT

Le transport des commandes d'une à trois palettes (colis palettisés et filmés) sera assuré par notre prestataire « Messagerie » sur camion porteur de 12 tonnes maxi (hayon), pour une livraison sans rendez-vous entre 8h00 et 17h00, dans un délai de livraison de trois à cinq jours ouvrés pour toute commande passée avant 11 heures le matin.

Le transport des commandes de plus de trois palettes (colis palettisés et filmés) sera assuré par notre prestataire « Affrètement » sur camion porteur de 12 tonnes maxi (hayon jusqu'à 21 palettes) ou par semi-remorque (sans hayon au-delà de 21 palettes), pour une livraison sur rendez-vous (plage de deux heures), dans un délai de livraison de cinq jours ouvrés pour toute commande passée avant 11 heures le matin.

Nous utilisons des palettes perdues (non consignées) au format européen 80x120.

Toutes conditions particulières de livraison devront faire l'objet d'une acceptation expresse préalable de la Société et d'une facturation des coûts supplémentaires occasionnés.

PROJET

REPRISE
Sauf erreur de préparation de commande ou de livraison du fait de la Société, les produits ne sont ni repris ni échangés.
Exceptionnellement, en cas d'erreur du client, sur accord écrit et préalable de la direction de la Société, les produits neufs sous emballage d'origine pourront être repris dans les huit (8) jours de la livraison. La reprise devra être faite franco de port et d'emballage avec indication du bon de livraison.
Après réception et contrôle qualitatif et quantitatif des produits, la reprise fera l'objet d'un avoir affecté d'un abattement de 40%. Seuls les retours présentant une étiquette d'autorisation (numéro) seront acceptés.
Cette étiquette peut être obtenue en prenant contact avec le département du service clients de COTE NATURE SAS. Il est interdit de renvoyer des marchandises non munies d'une étiquette d'autorisation à notre entreprise. Nos représentants ne sont pas autorisés à accepter des retours. Tout retour non muni d'une étiquette d'autorisation (numéro) sera refusé. Dans ce cas, aucune note de crédit ne sera rédigée pour les produits renvoyés. Pour tout retour de marchandise dû à une erreur dans la commande passée par le Client, les frais de transport de retour seront facturés. Les Biens doivent être retournés non endommagés, dans leur emballage d'origine et en parfait état permettant leur revente. Hormis ces cas, la Société ne pourra accepter le retour de Produits, les Clients étant seuls responsables de la gestion et de la rotation de leurs stocks.

PRIX
Tous les prix figurant sur le Tarif de la Société peuvent être modifiés sous réserve d'un préavis de trente (30) jours. Sauf indication spécifique, le prix de vente s'entend hors taxes et hors frais de livraison et d'emballage. Tous impôts et taxes dus sur les produits ou marchandises au titre de la réglementation française ou de la réglementation du Territoire de livraison des produits sont dus par le Client.

PAIEMENT
Le paiement du prix doit être intégralement effectué à réception de la facture (ou suivant échéance indiquée sur la facture selon conditions négociées). Tous les paiements seront effectués sur le compte bancaire de la Société, dans la devise mentionnée sur la facture. En application de la loi 2008-776 du 4 août 2008, le défaut de paiement à la date d'échéance entrainera, sans mise en demeure préalable, la facturation d'intérêts de retard à un taux égal au triple du taux d'intérêt légal. En outre, le défaut de paiement dans les huit (8) jours d'une mise en demeure restée infructueuse entraînera résiliation de la vente ainsi que des ventes restées impayées et des commandes en cours. La Société pourra reprendre ses produits ou en obtenir la restitution, les frais d'enlèvement et de retour étant à la charge du Client.
A titre de clause pénale, sans préjudice de toute réparation à laquelle la Société pourrait prétendre, une pénalité de 5% du prix des marchandises injustement immobilisée sera appliquée par mois écoulé depuis leur livraison au Client.

RESERVE DE PROPRIETE
Les biens resteront la propriété de la Société jusqu'à complet paiement du prix, en principal et en accessoire (que ce prix soit dû en vertu d'un contrat spécifique ou de quelque accord que ce soit). Le transfert des risques intervient à la date de Livraison. En cas de défaut de paiement du prix, cette réserve de propriété implique que le Client ne pourra, après réception d'une mise en demeure, s'opposer à la restitution des marchandises ou à leur enlèvement par tout transporteur adressé par la Société. Le Client accepte par avance d'autoriser l'accès à ses locaux ou toute dépendance pour permettre cette restitution. En cas de tradition ou de livraison des produits à un tiers, le Client en ayant la garde à compter de la livraison, demeure seul responsable de leur intégrité et, en cas de perte totale ou partielle, ou d'avarie, devra en régler l'intégralité du prix.

RESPONSABILITE
La Société ne saurait être tenue responsable des dommages corporels, incorporels ou matériels, directs ou indirects causés par une utilisation incorrecte des produits, ni pour celle résultant de l'utilisation de produits à usage unique altérés ou dont l'emballage aurait été détérioré, ou qui seraient utilisés à plusieurs reprises ou postérieurement à leur date de péremption.
Le Client, l'utilisateur ou le prescripteur doit s'assurer que le choix du produit est conforme à l'usage préconisé sur son emballage ou dans la documentation technique y afférent.

LOI APPLICABLE
Le Contrat est régi et interprété selon les lois françaises. Le Client se soumet sans réserve à la juridiction non-exclusive des tribunaux du ressort du siège de la Société. Le Contrat n'est pas régi par la convention des Nations Unies relative aux contrats de vente internationale de marchandises.

PROJET